



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 7 OCT. 2024

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA).

Absents/excusés : Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Daniel ROBE (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

Suppléants excusés : Laurent SOUPÉ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

21-2024 DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET n°2

Lors du conseil syndical de juillet 2024, le conseil a délibéré pour poursuivre la réalisation des travaux d'urgence suite aux nouvelles demandes reçues. Pour intégrer au budget les montants des dépenses et des recettes liées à ces travaux, il est nécessaire de délibérer sur la décision modificative ci-dessous.

Article / Chapitre	Désignation	Section	Proposé
61521/011	Entretien de terrain	Fonctionnement dépense	+ 615 423.48
747888/74	Participations / Autres Agence de l'Eau Artois Picardie	Fonctionnement Recette	+ 404 208.00
74718/74	Participations / Autres Etat	Fonctionnement Recette	+ 211 215.48

Il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur la décision modificative ci-dessus.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à (7 voix pour, 0 contre, 1 abstention), de valider la décision modificative ci-dessus.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le

01 OCT. 2024

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et années susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président, Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 7 OCT. 2024





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 7 OCT. 2024

Nombre de Membres

afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA).

Absents/excusés : Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Daniel ROBE (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

Suppléants excusés : Laurent SOUPÉ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

22-2024 REGULARISATION DES OPERATIONS COMPTABLES SUR LES DEPENSES ET RECETTES LIEES AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES MOULINS

Afin de résoudre des anomalies comptables, il a été convenu avec la trésorerie d'apurer les opérations effectuées au compte 4581 et 4582 en les équilibrant en dépense comme en recette.

Les recherches effectuées ne permettant pas d'effectuer d'autres écritures de rectifications, il convient donc de solder les différents comptes 4581 et 4582 par le 1068. Il s'agit d'opérations d'ordre non budgétaires qui seront effectuées directement par la trésorerie.

Il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur les écritures ci-dessous.

- débit 1068 : 185 208.98 €

crédit 458101 : 185 208.98 €

- débit 458202 : 110 182.01 €

crédit 1068 : 110 182.01 €

- débit 1068 : 56 350.20 €

crédit 458103 : 56 350.20 €

- débit 458204 : 60 538.24 €	crédit 1068 : 60 538.24 €
- débit 458205 : 43 536.27 €	crédit 1068 : 43 536.27 €
- débit 1068 : 0.01 cts	crédit 458106 : 0.01 cts.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à (7 voix pour, 0 contre, 1 abstention), de valider la régularisation ci-dessus.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le

01 OCT. 2024

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et années susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président, Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 7 OCT. 2024





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 7 OCT. 2024

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA).

Absents/excusés : Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Daniel ROBE (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

Suppléants excusés : Laurent SOUPÉ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

23-2024 ACQUISITION D'UN VEHICULE DE SERVICE ET SOUSCRIPTION ASSURANCE

Face à la montée en puissance des activités du syndicat, il est proposé au conseil syndical d'autoriser le Président à signer l'offre la plus avantageuse économiquement, en vue de l'acquisition d'un véhicule de service d'occasion soit sous forme de location avec option d'achat (LOA) d'une durée de 36 à 48 mois (mensualité estimée : autour de 350 euros), soit sous forme d'achat (valeur estimée : autour de 16000 euros).

Il est demandé également l'autorisation de souscrire un contrat d'assurance pour ce véhicule.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à (7 voix pour, 0 contre, 1 abstention) :

- D'autoriser le Président à demander des devis aux concessionnaires et signer l'offre la plus économiquement avantageuse, dans la limite des crédits disponibles,

- De souscrire à un contrat d'assurance pour ce véhicule,
- Et de signer tous documents relatifs à cet investissement.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **01 OCT. 2024**
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
-7 OCT. 2024





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 7 OCT. 2024

Nombre de Membres

afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA).

Absents/excusés : Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Daniel ROBE (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

Suppléants excusés : Laurent SOUPÉ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

24-2024 DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET n°3

Afin de pouvoir régler l'achat du véhicule de service, il est nécessaire de délibérer sur la décision modificative ci-dessous.

Article / Chapitre	Désignation	Section	Proposé
2031 / 20	Immobilisations incorporelles	Investissement dépense	- 20 000
21828 / 21	Autres matériels de transport	Investissement Recette	+ 20 000

Il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur la décision modificative ci-dessus.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à (7 voix pour, 0 contre, 1 abstention), de valider la décision modificative ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **01 OCT. 2024**
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 7 OCT. 2024





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 7 OCT. 2024

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA).

Absents/excusés : Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Daniel ROBE (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

Suppléants excusés : Laurent SOUPÉ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

25-2024 PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PEP) DU DELTA DE L'Aa

Il est demandé au conseil syndical d'approuver le plan d'action du SYMVAHEM présenté dans le cadre du Programme d'études préalables (PEP). Ce programme est un préalable à la définition d'un programme d'actions dans le cadre du PAPI.

- ORD – études projets et annexes, concertation/sensibilisation, ingénierie :
 - o 276957 euros HT financé par :
 - Fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit Fonds Barnier) : 138 479 euros (50%)
 - Agence de l'eau : 83087 euros (30%)
 - Symvahem : 55 391 euros (20%)

- Etude et maîtrise des ruissellements des eaux – commune de Rumingham
 - o 20 000 euros financé par
 - Fonds Barnier : 10 000 euros (50%)
 - Symvahem : 10 000 euros (50%) ;

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à (7 voix pour, 0 contre, 1 abstention), d'approuver le plan d'action du SYMVAHEM présenté dans le cadre du Programme d'études préalables (PEP).

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le

01 OCT. 2024
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 7 OCT. 2024





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 7 OCT. 2024

Nombre de Membres

afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA).

Absents/excusés : Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Daniel ROBE (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

Suppléants excusés : Laurent SOUPÉ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

26-2024 PROJET DE REALISATION D'OUVRAGES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE-RESILIATION DU MARCHE AVEC LE CABINET ISL

Le SYMVAHEM a conclu un marché avec le cabinet ISL pour lui confier la maîtrise d'œuvre du projet de réalisation de zones d'expansion de crue, aujourd'hui dénommé « ouvrages de ralentissement dynamique ».

Le projet initial qui a guidé le choix de ce prestataire a été modifié à plusieurs reprises pour tenir compte de l'avancement de la concertation avec les parties prenantes pour parvenir à un projet arrêté sur deux sites. Plusieurs avenants ont ainsi été signés pour apporter les adaptations techniques et financières nécessaires.

Aujourd'hui, les caractéristiques de ce projet sont dépassées au vu des conséquences et du retour d'expérience des inondations de fin 2023, début 2024.

Aussi, il est proposé de mettre un terme anticipé au marché avec le cabinet ISL. L'objectif étant de repenser une mise en concurrence basée sur l'expression de nouveaux besoins.

Selon les termes du CCAG en vigueur lors de la passation du marché en 2018, la résiliation du marché conduit le SYMVAHEM à devoir verser une indemnité au cabinet ISL à hauteur de 5% du montant restant dû ainsi qu'une indemnité concernant la révision des prix non payées à ce jour.

Le solde lié à la résiliation est donc de 6 328,82 € HT et se répartit comme suit :

- 2 638,86 € HT de révision des prix (dû indépendant de la résiliation),
- 3 689,96 € HT d'indemnité de résiliation.

Il est demandé au conseil syndical d'approuver la résiliation.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à (7 voix pour, 0 contre, 1 abstention), de valider la résiliation du marché avec le cabinet ISL, d'autoriser le Président à verser l'indemnité et à signer tout document relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture
le

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et années
suscits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 7 OCT. 2024





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 7 OCT. 2024

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA).

Absents/excusés : Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Daniel ROBE (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

Suppléants excusés : Laurent SOUPÉ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

27-2024 PROJET DE REALISATION D'OUVRAGES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE – LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CONSULTATION – DEMANDE DE FINANCEMENT - CONCERTATION

Pour pouvoir prendre en compte toutes les modifications liées au projet concernant les ouvrages de ralentissement dynamique, il est nécessaire de repartir sur des nouvelles bases et d'étudier les nouveaux besoins.

Il est donc nécessaire de rédiger un nouveau DCE et de relancer une consultation pour le projet.

En parallèle la concertation avec les différents intervenants doit se poursuivre également.

Il est donc demandé au conseil syndical d'autoriser le président à :

- Rédiger un document de consultation des entreprises (DCE) pour lancer une nouvelle consultation,
- Missionner le cabinet Voix Active pour relancer la concertation, sur la base des nouveaux besoins,

- Déposer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau, et signer tous documents relatifs à ce projet.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à (7 voix pour, 0 contre, 1 abstention), d'autoriser le président à :

- Rédiger un document de consultation des entreprises (DCE) pour lancer une nouvelle consultation,
- Missionner le cabinet Voix Active pour relancer la concertation, sur la base des nouveaux besoins,
- Déposer les demandes de financement auprès des financeurs, et signer tous documents relatifs à ce projet.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **01 OCT. 2024**
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et années susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 7 OCT. 2024





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 7 OCT. 2024

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 17 septembre 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Audrehem, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Jacques DELATTRE (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA).

Absents/excusés : Jacques HAUTECOEUR (CCRA)

Suppléants présents : Daniel ROBE (CCRA), Jean-Marie LOUCHEZ (CCRA)

Suppléants excusés : Laurent SOUPÉ (CCRA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

28-2024 TRAVAUX DE PLANTATIONS HYDRAULIQUE DOUCE

Lors du conseil syndical du 02 juillet dernier, le conseil syndical a voté à l'unanimité l'élaboration d'un programme d'aménagement hydraulique douce, de lancer la consultation relative aux travaux et de signer le marché présentant la meilleure offre.

Trois entreprises ont répondu à la consultation mais il s'avère que les offres ont été déclarées sans suite, pour motif d'intérêt général d'ordre financier.

Dans le cadre de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et du Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022, les acheteurs peuvent conclure un **marché de travaux** sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est **inférieure à 100 000 euros hors taxes**.

Il est donc proposé au conseil syndical d'autorisation le Président à :

- Lancer une consultation sur demande devis et de signer le marché sous la forme d'une procédure adaptée à bons de commande avec le prestataire présentant la meilleure offre.
- D'autoriser le Président à compléter les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et de la Région, et signer tout document s'y rattachant,
- De signer des conventions avec les propriétaires concernés par les ouvrages et d'appliquer le même système d'indemnisation que les précédents programmes.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à (7 voix pour, 0 contre, 1 abstention), d'autoriser le président à :

- Lancer une consultation sur demande devis et de signer le marché sous la forme d'une procédure adaptée à bons de commande avec le prestataire présentant la meilleure offre.
- D'autoriser le Président à compléter les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et de la Région, et signer tout document s'y rattachant,
- De signer des conventions avec les propriétaires concernés par les ouvrages et d'appliquer le même système d'indemnisation que les précédents programmes.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le **01 OCT. 2024**

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président, Thierry ROUZÉ



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 7 OCT. 2024

